

DATE : 10/06/2022

REFERENCE : DGS-URGENT N°2022_60

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 13 ET 14 JUIN ET MISE EN PLACE D'UN FLUX ACCELERE DE LIVRAISON

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités des prochaines sessions de commandes en flacons de vaccins Moderna, Pfizer-BioNTech (forme prête à l'emploi 12 ans et plus, et forme pédiatrique), Novavax ainsi qu'en dispositifs médicaux et solvant de dilution **entre les 13 et 14 juin**.

Ce document s'articule en trois parties :

- I) MISE EN PLACE D'UN FLUX ACCELERE DE LIVRAISON A PARTIR DU 13 JUIN ET NOUVELLES MODALITES DE CONFIRMATION DES COMMANDES ;
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES ;
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN.

I. MISE EN PLACE D'UN FLUX ACCELERE DE LIVRAISON A PARTIR DU 13 JUIN ET NOUVELLES MODALITES DE CONFIRMATION DES COMMANDES

A partir de la session d'ouverture du portail des 13 et 14 juin, les commandes de vaccins et dispositifs médicaux ou solvant de dilution seront livrées en officines au cours de la même semaine que la commande. Ainsi, les commandes passées entre le lundi et le mardi par une officine seront livrées le jeudi ou le vendredi de la même semaine.

Les commandes passées entre le lundi 13 et le mardi 14 juin seront livrées en officines entre le jeudi 16 juin et le vendredi 17 juin.

Les officines et professionnels de santé effecteurs sont invités à bien prendre en compte ces nouveaux délais de livraison pour organiser la récupération des commandes en officine et pour planifier les rendez-vous de vaccination.

Avec l'accélération de ce flux, l'envoi aux officines, médecins et sages-femmes d'un email de **confirmation de commande et de livraison le vendredi n'est plus adapté et ne sera donc plus effectué.**

En remplacement, les officines pourront consulter les quantités confirmées directement sur l'outil de commande à partir du jour suivant la fermeture de la session de commande (soit habituellement le mercredi à partir de 18h). Une nouvelle fonctionnalité dite de « **Suivi de commande** » (dans le menu « Transaction commerciale » à gauche de l'écran) sera ouverte aux officines à compter du mercredi 15 juin. Celle-ci leur permettra d'accéder :

- Au détail des produits effectivement livrés, pour les besoins de l'officine et pour ceux des effecteurs qui leur sont rattachés ;
- À un document PDF récapitulatif des commandes, téléchargeable depuis la page.

Ces informations permettront aux officines de répondre aux questions ponctuelles des professionnels de santé qui leur sont rattachés.

A noter : les médecins et sages-femmes ne recevront donc plus directement d'e-mail de confirmation de leur commande et devront s'adresser à leur officine de rattachement.

Pour plus d'informations sur la consultation de la page « Suivi de commande » par l'officine :

- Consultez les guides d'utilisation dans la rubrique « [Besoin d'aide ?](#) », accessibles également sur la page d'accueil de l'outil, dans l'onglet « Documentation » : dans la partie « Saisie de commande », consultez « Consulter la confirmation de commande »
- Contactez le service support via le [formulaire dédié](#)

II. MODALITES D'OUVERTURE DE L'OUTIL DE COMMANDE ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

La page de saisie de commande sera ouverte du **lundi 13 au mardi 14 juin 23h00** selon les modalités présentées ci-dessous, identiques à celles des dernières semaines :

Effecteurs	Nombre de flacons Moderna	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech PAE- Forme Adulte (couvercle gris)	Nombre de flacons Novavax	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique
Médecins	<p>Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.</p>			<p>Nombre de flacons de vaccins non limité</p>
Pharmaciens				
Infirmiers, sages-femmes				
Chirurgiens-dentistes				<p>Non ouvert à la commande</p>
MSP, CDS, LBM				
FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie				

SST			
SSU	Non ouvert à la commande	Nombre de flacons de vaccins non limité	
PMI		Non ouvert à la commande	Nombre de flacons de vaccins non limité

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les EHPAD, les USLD et les résidences autonomes, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Il est rappelé que depuis le 9 mai dernier, les officines doivent commander elles-mêmes les dispositifs médicaux et solvant de dilution¹ nécessaires à l'administration des vaccins qu'elles commandent pour elles-mêmes et pour les professionnels ou établissements de santé en ville qui leur en font la demande. Les modalités de commande de ces dispositifs sont indiquées dans le [DGS-Urgent n°2022-54](#).

Dates de livraison en officine : Les flacons commandés entre les 13 et 14 juin seront livrés entre le jeudi 16 et le vendredi 17 juin.

Il est rappelé que :

- Les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé ;
- Tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination ;
- Les officines doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

Précisions sur les commandes antérieures :

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech, Moderna et Novavax commandés les 30 et 31 mai seront livrés en officine **entre le vendredi 10 juin et le mardi 14 juin.**

Il est rappelé que depuis la date du 15 avril, toutes les commandes de flacons Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) sont livrées en forme prête à l'emploi (couvercle gris).

III. POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

1. Date de péremption des vaccins

❖ Cas particulier des flacons de Pfizer-BioNTech et Moderna

Compte tenu des différentes extensions de péremption des vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna, **nous vous rappelons que seule la date limite d'utilisation mentionnée sur l'étiquette fournie par le grossiste-répartiteur avec chaque flacon fait foi** (celle-ci tient compte des dernières extensions de péremption approuvées par l'Agence Européenne du Médicament), et non la date inscrite sur le flacon.

¹ Il est rappelé que la commande en solvant de dilution (NaCl, 0,9%) correspond à l'utilisation des flacons résiduels de vaccins Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus, couvercle violet) dont la date de péremption est encore valide, et à l'utilisation des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech pédiatrique (couvercle orange).

❖ Cas particulier des flacons de Novavax

Le Novavax n'ayant pas eu pour le moment d'extension de péremption, la date de péremption à prendre en compte reste donc bien celle inscrite sur le flacon.

2. Rappel des modes de conservation par vaccin

Nous vous rappelons que :

- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et + (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C, à l'abri de la lumière ;
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et +, prête à l'emploi, (couvercle gris)** livrés en pharmacie se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C, à l'abri de la lumière ;
- Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C, à l'abri de la lumière ;
- Les flacons de vaccin Moderna, se conservent 30 jours maximum à 2-8°C, à l'abri de la lumière ;
- Les flacons de vaccin Novavax, se conservent à 2-8°C, à l'abri de la lumière jusqu'à la date de péremption imprimée sur le flacon.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé.**

3. Utilisation des flacons non récupérés

Si un flacon de vaccin (Novavax, Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé, en respectant scrupuleusement toutes [les modalités de traçabilité](#), de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins, des services de protection maternelle et infantile, des pharmaciens, des infirmiers et des sages-femmes. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.**

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#). Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à qualite_covid19@santepubliquefrance.fr

En cas de question sur l'utilisation de la nouvelle page de commande ou sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé et établissements en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « [Contacter le support](#) » accessible depuis le nouveau service de commande : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Merci à toutes et à tous.

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé